

## L'organisation des élections professionnelles en entreprise

🕒 1 journée

7 h en présentiel ou en distanciel

EN INTER OU INTRA-ENTREPRISE

600 € HT /personne

Modalités : contacter [sguilbaud@racine.eu](mailto:sguilbaud@racine.eu)

Délais d'accès : 2 mois

### OBJECTIFS

#1

Appréhender les enjeux de la mise en place d'une représentation élue du personnel,

#2

Fixer le cadre de l'organisation des élections professionnelles,

#3

Maîtriser les principales étapes de l'organisation des élections professionnelles,

#4

Connaître les règles juridiques encadrant le déroulement des opérations de vote,

#5

Calculer la représentativité et l'audience,

#6

Sécuriser la mise en œuvre des opérations électorales,

#7

Prévenir tout contentieux électoral.

### PUBLIC VISÉ

Ressources humaines, contrôle de gestion sociale, juristes en droit social et relations sociales

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

### PRÉREQUIS

Aucun

### MOYENS D'ÉVALUATION

Évaluation des compétences acquises via un quiz de fin de formation

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique  
Méthode participative  
Support pédagogique remis au bénéficiaire de la formation

### INTERVENANTS



**Anne-Laure MARY-CANTIN, Avocat associée,**  
Spécialiste en droit du travail  
Cabinet Racine Nantes



**Géraud d'HUART, Avocat Counsel,**  
Spécialiste en droit du travail  
Cabinet Racine Nantes

## # PROGRAMME

### INTRODUCTION

#### Partie 1. LES ENJEUX DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

- La mise en place de la délégation du personnel au CSE
- La mesure de l'audience et de la représentativité des organisations syndicales dans l'entreprise
- L'enjeu pour l'employeur : organiser les élections et veiller à l'absence de toute irrégularité dans le cadre de leur déroulement

#### Partie 2. LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE REPRESENTATION ELUE DU PERSONNEL

- A. Le niveau de mise en place du CSE
  - 1) Au niveau de l'entreprise ou des établissements
  - 2) La définition du niveau de mise en place du CSE
  - 3) La mise en place au niveau de l'UES
- B. Les seuils d'effectifs
  - 1) Les seuils d'effectif déclenchant l'obligation de mettre en place le comité social et économique
  - 2) Le calcul des effectifs
  - 3) Incidence d'une variation d'effectifs
- C. Le nombre de représentants du personnel à élire

#### Partie 3. LE PROCESSUS ELECTORAL

- A. Les actes fondateurs des élections
  - 1) L'accord sur la mise en place du CSE
  - 2) L'accord sur le vote électronique
  - 3) Le protocole d'accord préélectoral
- B. La périodicité et le déclenchement des élections
  - 1) La périodicité des élections
  - 2) Le déclenchement des élections
- C. Le cadre des opérations électorales
  - 1) La négociation du PAP
  - 2) La composition des collègues et la répartition du personnel entre les collègues
  - 3) La répartition des sièges entre les collègues

#### E. La préparation et l'organisation matérielle des élections

- 1) Les candidatures
- 2) Le vote par correspondance
- 3) Le vote électronique
- 4) La propagande électorale
- 5) La constitution des bureaux de vote
- 6) Le déroulement des opérations de vote
- 7) Le contrôle des opérations de vote

#### F. Le dénouement des élections

- 1) Les hypothèses d'organisation d'un second tour
- 2) L'attribution des sièges
- 3) Le procès-verbal et la proclamation des résultats

#### Partie 4. LA CONTESTATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

- A. Les litiges relevant de la compétence du Tribunal judiciaire
- B. Les litiges relevant de la compétence de l'autorité administrative (DREETS)

Date de mise à jour de nos informations : 08.02.2024